

## Lettre d'information n° 20

Février 2019

Dans un mail du 10 février dernier, le conseil de gérance de Terres Fertiles vous a informés de ses recherches de solutions à la suite des difficultés de fonctionnement rencontrées, déjà énoncées lors de l'AG du 25/11/2018.

Sans revenir sur le contenu de ce mail et à l'occasion de cette lettre d'info habituelle publiant le compte-rendu de l'assemblée générale dernière, nous vous rappelons que le conseil de gérance a tenu à recueillir vos souhaits et remarques à l'aide d'un questionnaire en ligne.

Nous vous rappelons que, si vous ne l'avez pas encore exprimé, vous pouvez donner votre avis en cliquant sur le lien ci-dessous (ou en le recopiant dans votre navigateur) :

<https://goo.gl/CXxyy1>

Les réponses sont confidentielles et seront exploitées par le conseil de gérance sous forme de synthèse.

Elles ne constituent ni un vote, ni un choix définitif pour les associé(e)s.

Pour rappel, après conseils juridiques et constat de l'absence d'alternatives réalistes, le conseil de gérance est arrivé à la conclusion que la vente des parcelles constituait la meilleure des solutions et la seule à permettre d'éviter à long terme, une fin d'activité imposée juridiquement, catastrophique financièrement de surcroît.

Dans cette hypothèse, le meilleur moyen de rester fidèle au projet soutenu par tous/tes depuis 14 ans, consisterait à transmettre les parcelles de Terres Fertiles à Terre de Liens. Elles seraient ainsi maintenues en fermage et en bio par une structure plus adéquate et plus solide que la nôtre.

Toutes les réponses reçues à ce jour via le questionnaire en ligne soutiennent cette proposition soumise par le conseil de gérance aux associé(e)s.

Le choix définitif ne pourra être décidé que par un vote en assemblée générale des associé(e)s. C'est pourquoi nous vous demandons de noter dès à présent **la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura à se prononcer sur les solutions, quelles qu'elles soient, à mettre en place pour le futur :

**Vendredi 24 mai de 18h à 22 h, Maison pour tous, Villiers-le-Bâcle.**

Bien évidemment convocation et résolutions soumises à vote vous seront adressées avant la fin avril, afin que vous ayez le temps de construire vos choix puis d'envoyer votre pouvoir sur ceux-ci si vous ne pouvez pas être présent.

Nous vous recommandons de surveiller vos boîtes mail dans cette période y compris les « indésirables », la lettre de Terres Fertiles étant parfois qualifiée de « Spam » en raison de son envoi en grand nombre.

---

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de l'AG de novembre, ainsi que la discussion qui la suivait, dont est issue toute la démarche dont nous vous avons informés dans le mail du 10 février.

### **A) Compte-rendu et votes de l'assemblée générale du 25/11/2018**

Présents et représentés : 312 personnes. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Résumé des votes :

Rapport d'activité août 2017 - août 2018 (vote à l'unanimité).

Bilan, Compte d'exploitation, Budget prévisionnel 2017-2018 (vote à l'unanimité).

Admission de nouveaux associés et cessions de parts (vote à l'unanimité).

Election Conseil de Gérance et gérants (vote à l'unanimité).

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France

41 rue du Dr Kurzenne-78350 Jouy-en-Josas

<http://terresfertiles.com> – [infos@terresfertiles.com](mailto:infos@terresfertiles.com)

Société Civile Immobilière à capital variable - RCS Evry 484 353 040

## 1) Rapport d'activité : approbation à l'unanimité

Terres Fertiles était engagée avec d'autres dans trois actions juridiques :

Un recours auprès du Parlement Européen (juillet 2016). Résultat cet été : Débouté.

Recours contentieux au Conseil d'Etat demandant l'annulation de la DUP de la ligne 18. Résultat cet été : Débouté et condamné (condamnation de chaque personne morale à 500€).

A noter que le recours des 4 maires contre la DUP de la ligne 18 a connu la même issue (condamnation de chaque commune à 1000 €).

Recours contre la prorogation de la DUP pour la requalification du CD 36 (pas encore jugé).

Terres Fertiles a soutenu la dynamique de Saclay Citoyen aboutissant au recours contentieux contre la DUP Corbeville mené par les AVB et l'UASPS, (mais n'a pas pu s'y joindre par « absence d'intérêt à agir»). Recours toujours en cours.

Participation aux Assises de la mobilité (novembre 2017).

Avis déposé lors de la nouvelle enquête publique sur l'autorisation environnementale de la ligne 18 : 11 juin-10 juillet.

Avis déposé lors de l'enquête parcellaire concernant une petite partie d'une de nos parcelles (pour une pile de viaduc).

Participation à la distribution de Journal des Communes et des associations « Le Plateau Déraillé ».

Lettres d'Infos de Terres Fertiles : n° 17 (CR de l'AG), n° 18 (« Nymbistes, Utopistes, ou simplement Réalistes ? Quelle agriculture, quel aménagement du territoire? »), n° 19 (Avis pour l'enquête publique ligne 18).

Autres actions :

Réunion avec étudiants d'Agroparistech opposés au déménagement de Grignon (mars).Paris.

Séminaire Agrige financé par la région IdF avec des chercheurs « Quelles agricultures pour quels paysages agriurbains ». (6-7 juin)

Visite plateau de Saclay avec les groupes Greenpeace d'Orsay et de Versailles s'impliquant dans la protection des terres de Corbeville. (10 juin). Banderole « Sauvons les Terres de Corbeville » exposée sur les terres visible depuis la N 118.

Soutien au passage sur le Plateau de l'Alter Tour (tour de France des alternatives à vélo) le 22 juillet. Cette balade sur le plateau permettra aux participants de l'Alter Tour de découvrir le plateau.

Participation à la C.O.S.T.I.F. (Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Ile de France et contre le Grand Paris) : poursuite du soutien au triangle de Gonesse contre le projet Europa City.

## 2) Gestion de la SCI : approbation à l'unanimité

L'AG approuve les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clos le 31/08/2018 qui se soldent par un résultat de 568 €, sous réserve de la finalisation des comptes qui figurera dans le compte-rendu d'AG.

L'AG décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

L'AG approuve le budget prévisionnel 2018-2019 (ajout de 500 € en frais de procédure).

L'AG donne quitus aux gérants.

## 3) Admission des nouveaux/nouvelles associé(e)s et cession de parts : approbation à l'unanimité.

## 4) Conseil de Gérance : démission d'A. Lartigue, admission d'E. Louvier, approbation à l'unanimité.

**Gérant** : renouvellement de mandat pour L. Sainte Fare Garnot, **vote à l'unanimité.**

## 5) Présentation des derniers évènements depuis le 1<sup>er</sup> septembre :

- A propos de la ZPNAF:

Refus de participer à la réunion organisée par l'EPAPS pour présenter la Charte puisqu'aucune des propositions remises à l'EPAPS le 4 juillet 2017 n'a été retenue. Distribution d'un tract expliquant cette position commune

avec plusieurs associations du Plateau à l'entrée de la ferme Trubuil où se tenait cette présentation sous l'égide du préfet.

- Actions de Saclay Citoyen :

Lettre ouverte au 1er Ministre : demande de moratoire (en raison d'une mission d'actualisation du schéma de l'OIN).

Lettre au Préfet de Région : prendre part à l'instance de pilotage de l'actualisation.

- Journées du Patrimoine : Action Banderole « Sauvons les Terres de Corbeville » devant le château de la Martinière, car aujourd'hui les terres agricoles sont les grandes oubliées du Patrimoine National.

## **B) Echange avec les associé(e)s sur les enjeux sur le Plateau et le futur pour Terres Fertiles.**

Terres Fertiles est née en 2005, de l'ambition de quelques militants et d'un agriculteur de préserver des terres agricoles sur le plateau de Saclay, ambition et élan partagés par 1200 associés, impliqués dans la durée car on devient porteur d'une part et on le reste, sauf volonté expresse de sortir de la SCI.

**L'objectif était double :**

1. Maintenir les terres fertiles en Ile de France,

2. Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement

Pour mener à bien ces objectifs, Terres Fertiles est intervenue de deux façons :

- En acquérant 20 ha sur le plateau de Saclay en 2006 sur lesquels un agriculteur, Manu Vandame est installé et cultive en bio actuellement.

- Plus largement, Terres Fertiles s'est engagée pour défendre le plateau de Saclay en s'opposant au projet de cluster et de métro synonymes de disparition progressive de terres et d'activité agricoles et à terme d'urbanisation du plateau, en participant aux enquêtes publiques, en se regroupant avec les associations du Plateau et des vallées pour établir des positions communes, intervenir publiquement et prendre part à des recours juridiques.

### **1) Quel bilan ?**

- L'objectif de préserver 20 hectares est à ce jour rempli malgré l'expropriation d'une petite partie des terres (0,7ha), démontrant aux élus et aux administrations que les citoyens s'engagent pour le maintien d'espaces ouverts, une agriculture bio de proximité respectueuse de la santé, et de l'environnement, apportant des revenus décents aux agriculteurs, en refusant toute spéculation sur ces terres.

- L'action pour la préservation des terres agricoles du plateau nous a amené à contester l'Opération d'Intérêt National (O.I.N.) lancée par l'Etat depuis 2007 car nous considérons que malgré la ZPNAF obtenue sous la pression des habitants dès le projet de loi de 2010 connu, l'agriculture du Plateau est menacée à terme, non seulement par le cluster quasiment terminé qui en consomme déjà 400 ha, mais surtout par la ligne de métro n° 18 désormais validée par l'Etat comme « d'utilité publique ».

En effet concernant les actions juridiques, si la SCI a gagné son recours concernant le montant de l'indemnisation de son expropriation, cette dernière est quand même survenue.

Ensuite nous pouvons nous réjouir de l'abandon du projet d'exposition Universelle sur Corbeville, mais pour autant l'O.I.N. y prévoit de nombreux logements et constructions dont un hôpital.

En ce qui concerne cette zone de Corbeville si nous sommes en attente de la décision concernant le recours contre la DUP présidant à son aménagement, il est logique de penser qu'il sera rejeté comme les autres recours.

Nous sommes également en attente de la décision concernant le recours concernant la RD 36 (et son élargissement à 2 voies qui a motivé notre expropriation). Les travaux ayant commencé on imagine mal que le tribunal remette en cause les travaux.

Mais le plus grave réside dans les recours collectifs des associations contre la ligne 18 dont nous étions partie prenante, ainsi que celui des 4 maires (Villiers-le-Bâcle, Saclay, Châteaufort, Magny-les-Hameaux) qui ont été perdus cette année.

A terme le métro devrait donc être construit sauf si finalement l'ineptie budgétaire qu'il représente vient stopper sa réalisation pour des raisons purement économiques. On peut encore l'espérer puisque les dépenses engagées par la SGP pour les premières lignes 14 et 15 dérapent tellement que l'Etat envisage de ponctionner les départements pour boucler la première ligne.

Tout n'est donc pas certain, mais il faut le reconnaître le désastre écologique est là, déjà irréversible, et en cours d'aggravation si les derniers recours en attente ne permettent pas de redresser la barre.

Qu'il soit aérien, ou transformé en tram-train au sol, un transport lourd sur le Plateau induira une urbanisation renforcée sur le Plateau même au-delà de Saclay. N'oublions pas la zone d'urbanisation prioritaire prévue sur Toussus le Noble par le SDFRIF, tout comme la mini-gare de secours annoncée par la SGP à cet endroit pour des raisons de sécurité mais qui pourra être transformée en un clin d'œil en gare permanente le moment venu.

Toutes nos actions ont montré aux pouvoirs publics que notre grand groupe (habitants et personnes morales impliquées dans Terres Fertiles ainsi que ceux résidant plus loin mais solidaires de notre action) est soudé, actif, impliqué, déterminé. Lors de chaque enquête publique, de chaque pétition, les associés de Terres Fertiles se sont mobilisés, ont manifesté leur soutien à ces actions et montré leur vigilance.

Alors oui, Terres Fertiles, à sa mesure, a bien tenu sa place : maintenir des terres agricoles, analyser ce qui se passe sur le territoire et porter la parole des citoyens.

Mais il faut le reconnaître notre capacité d'action contre l'urbanisation du plateau de Saclay n'a pas rencontré le succès malgré l'énergie qui a été consacrée par chacun, chacune d'entre nous en tant qu'habitant, de membre d'association ou d'associé(e) de Terres Fertiles.

**L'avenir est donc sombre sur le Plateau tant pour l'agriculture que pour une avancée écologique dans la gestion du territoire.**

## 2) Quel avenir pour Terres Fertiles ?

Comment positionner Terres Fertiles dans un contexte d'aberration écologique et de dégâts a priori irréversibles ?

Certes nos 3 parcelles sont désormais en ZPNAF, donc protégées, au moins jusqu'à ce qu'une prochaine loi vienne encore la réduire. Mais il n'est pas certain que d'autres expropriations n'interviennent pas (en témoigne l'enquête parcellaire de novembre 2017).

Alors, bien sûr, nous serons toujours déterminés pour contester sans aucun compromis toute attaque à la ZPNAF, mais aussi toute mise en danger de l'agriculture sur le Plateau. Nous restons aussi un ferment dynamique pour continuer de faire évoluer l'agriculture conventionnelle vers le bio et les circuits-courts.

Nous restons surtout porteurs de la voix citoyenne libre, et légitime de par nos titres de propriété. Une voix citoyenne qui ne s'est jamais perdue dans une défense d'intérêts partisans mais a agi pour le bien commun en remettant toujours l'agriculture au milieu d'un carré défini par l'aménagement du territoire (qui lui est nécessaire) qui inclut son environnement (la biodiversité des sols et de la nature dont elle a besoin), par l'alimentation (ce à quoi elle sert), ensuite avec la santé de tous (le bio) et enfin intégrant l'économie (le moindre coût pour chacun (donc les circuits-courts).)

Comment continuer de porter cette parole citoyenne quand aucun message n'est écouté et que les citoyens n'ont jamais voix au chapitre ?

Quelle parole tenir au risque que n'étant jamais entendue, elle devienne une parole de combat d'arrière-garde ou de gestionnaire d'un système qu'elle a en vain combattu ?

Comment nous doter de moyens pérennisant notre ténacité et notre lucidité sur les enjeux à venir ?

Ce que nous observons depuis 15 ans avec Terres Fertiles, tout comme au sein de toutes les autres associations, c'est la capacité d'expertise citoyenne qui s'est construite au fil des ans à travers ces luttes, amenant à proposer de nouvelles définitions de l'intérêt général, sur des thématiques qui au-delà de l'agriculture touchent d'une part à l'aménagement du territoire, aux modes de consommation et de vie. Mais malheureusement aussi nous constatons les limites de l'expression citoyenne qui renvoient à des failles du modèle démocratique actuel.

Peut-être est-il temps de mettre en commun notre expertise avec d'autres qui travaillent sur les mêmes thématiques dans d'autres territoires ? Depuis les années 2000, on assiste à la diffusion d'un mouvement regroupant des personnes autour de l'intégration de l'enjeu alimentaire dans les problématiques d'aménagement du territoire. C'est pour nous sur le plateau, en Ile de France et dans les autres régions un enjeu essentiel, qui pourrait être une piste d'évolution pour les années à venir.

### **3) A la suite de cette première partie une 2<sup>ème</sup> intervention plus technique a abordé les questions juridiques concernant la SCI :**

Nous ne nous étendrons pas sur celles-ci dans le détail, pour en retenir l'alerte exprimée par les juristes sur la complexité découlant de notre très grand nombre d'associé(e)s (plus de 1.150) à laquelle viennent s'ajouter plusieurs mécanismes : décès et successions mal réglées, désintérêt d'héritiers d'associés avec le projet que soutenaient leurs parents, déménagements et oubli de donner les nouvelles coordonnées, etc... génèrent des pertes de contact avec certain(e)s associé(e)s dont le nombre s'accroît peu à peu. Or à terme la multiplication de ce genre de situations risquerait d'entraver gravement le fonctionnement collectif de Terres Fertiles, ou pire d'en rendre le fonctionnement juridiquement impossible dans quelques années malgré ses nombreux membres actifs encore. Il faut donc anticiper ce futur et trouver des solutions à ces problèmes.

Les échanges qui ont suivi entre les associé(e)s ont confirmé que l'engagement des présents reposait sur l'ancrage dans une durée prolongée de la préservation des terres en vue d'assurer leur exploitation agricole, dans un but non spéculatif. Le consensus s'est établi pour s'en donner les moyens pour que cela perdure, si ceux de la SCI actuels ne suffisent plus dans un contexte extérieur qui a beaucoup changé depuis sa création.

Différentes pistes ont été exposées par les associé(e)s et devront être approfondies pour définir la plus adéquate, mais aussi la plus viable sur le long terme : adaptation des statuts, création d'une association complémentaire de la SCI actuelle (permettant d'avoir un objet plus large et recevoir des dons), ou bien d'une SCIC englobant Terres Fertiles, mais aussi la possibilité de vendre les terres si la complexité de la composition de la SCI constatée à ce jour et les difficultés juridiques qu'elle entraîne s'avéraient trop difficilement améliorables. En cas de vente Terre de Liens devrait être priorisée.

A l'issue de ces échanges la gérance a proposé de créer un groupe de travail dès décembre 2018 pour voir si des solutions réalisables peuvent être proposées rapidement aux associé(e)s en ce sens. Une fois les évolutions précisées celles-ci seront soumises évidemment à assemblée générale selon leur nature.

---

#### **Addendum :**

Comme convenu lors de l'AG voici les rectifications, très marginales, des comptes qui n'ont pu être validés par l'expert-comptable exceptionnellement qu'après l'AG cette année : le résultat est de 821 € et non de 568 € annoncé initialement (+ 253 €), et le bilan ramené à 187.503 € au lieu de 187.630 € annoncés (-127 €).